

Fonctionnement du programme

FUB et ROZO

Sommaire

- Porteurs du programme et historique
- Lieux d'implantation et structures éligibles
- Accompagnement des usagers
- Procédure à suivre

- Etat des lieux

- Recommandations

Porteurs du programme



Bureau d'études spécialisé en efficacité énergétique, ROZO est expert en Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

📄 Suivi technique avec les bénéficiaires



- fédère près de 300 associations de promotion du vélo sur l'ensemble du territoire
- objectif : rendre la solution vélo attractive et accessible à tous.

📄 Suivi sur l'accompagnement à l'écomobilité

Pourquoi développer un stationnement vélo sécurisé ?

Le vélo, un moyen de transport

- pratique,
- économique,
- bon pour la santé
- bon pour l'environnement

Mais plusieurs freins à son développement



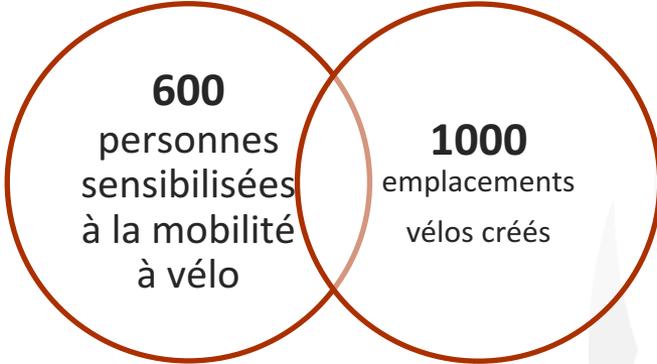
92 %

estiment que les vols de vélos sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur vélo

Historique

- **2016-2018**: Programme Alvéole « 1 » à destination des **baillleurs sociaux**
Financer des opérations sur la mobilité durable dans le parc locatif social français

30 conventions signées auprès de Bailleurs sociaux



Ils se sont engagés



Actions financées par le programme

- Aménagement de locaux communs en locaux à vélos ou locaux à vélos extérieurs
- Les séances d'apprentissage et de sensibilisation à la mobilité à vélo pour vos locataires
- Frais de fonctionnement du programme

Prolongement d'Alvéole

Financer la création de locaux à vélos sécurisés et couverts tout en sensibilisant et accompagnant les usagers aux économies d'énergie grâce à des actions de **promotion de l'écomobilité**.



Prolongement:

février 2019 au 30 juin 2021

✓ Hausse des objectifs



30 000
emplacements
créés



18 500
personnes
sensibilisées

✓ Elargissement des cibles

Financement



Création de stationnement vélo – *structures et attaches*

Financement jusqu'à 60% (dans la limite du plafond)

➔ supports vélos, pose / installation, services vélos



Action de sensibilisation à l'écomobilité – *obligatoire pour les écoles élémentaires et optionnel pour les autres cibles*

Financement à 100%



- Engagement des travaux **après le 9 février 2019** (signature devis ou lancement de marchés)
- Facture des travaux **jusqu'au 30 juin 2021**

Lieux d'implantation éligibles



Gares, pôles de transports et espaces d'intermodalités



Écoles, collèges et lycées publics et privés, universités, enseignement supérieur, formation pour adultes ...

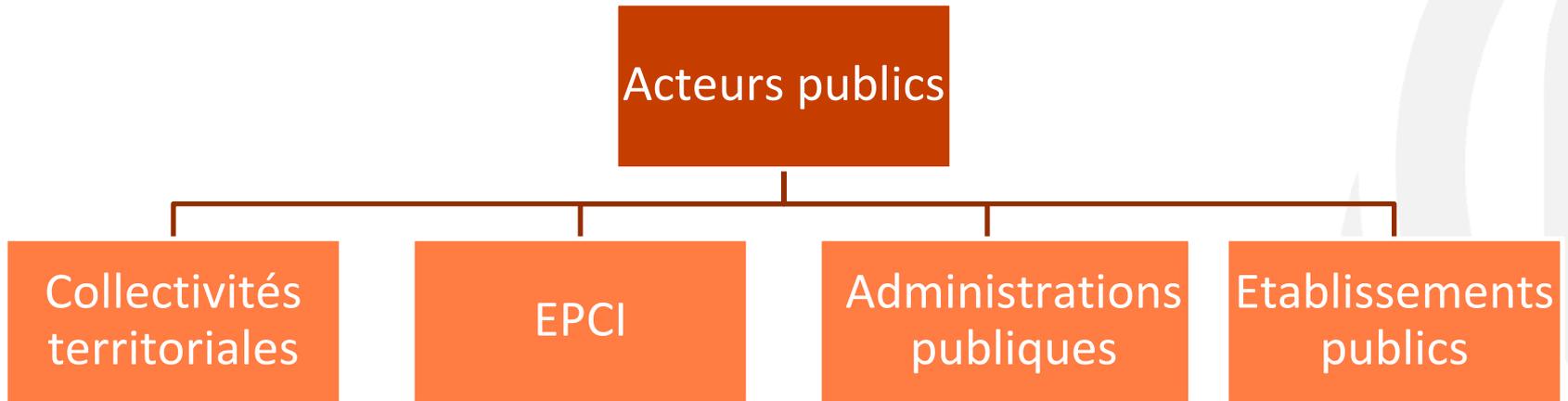


Habitat social et étudiant: bailleurs sociaux, OPH, HLM, foyers jeunes travailleurs, résidences étudiantes...



Voie publique

Structures éligibles



Les réseaux publics nationaux sont aussi des acteurs pertinents dans la diffusion et la promotion du programme sur leur territoire

Structures éligibles

Acteurs privés

A vocation de:

Services publics

- **Société d'économie mixte** (dont l'objet est l'aménagement territorial ou l'exploitation d'un service public de transport)
- **Société publique locale d'aménagement**
- **Société d'économie mixte** à opération unique
- **Société délégataire d'un service public de transport**

Logement social

- **Bailleurs sociaux**
- **Gestionnaire de foyers de jeunes travailleurs** (asso. 1901)

Logement étudiant

- **Associations loi 1901**

Enseignement et formation pro

- **Etablissement scolaire ou universitaire** sous contrat avec l'Etat
- **Association agréée par l'Education Nationale**
- Association pour la **réinsertion professionnelle** (sous condition)
- Etablissement de **formation pour adultes** (sous condition)

3 types d'abris éligibles

Financement à hauteur de **60% de l'investissement** (matériel + pose)

Prime plafonnée pour chaque type d'abris

1

Abris préconstruits, autoportants, sécurisés installés en extérieur



plafond à **2000 € HT** /emplacement

2 **Supports d'attaches vélos libres d'accès et couverts en extérieur**



plafond à **700 € HT**/emplacement

3

Supports d'attaches vélos dans un local existant, couvert et sécurisé.



plafond à **200 € HT** /emplacement

Cahier des charges technique

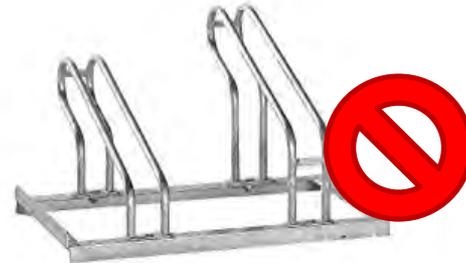


S'assurer que l'abri est facile d'utilisation pour les cyclistes

Attaches

vélo

Permettent d'attacher la roue et le cadre à un point fixe
Sans devoir soulever le vélo si système à étage



Un **emplacement** = une place vélo
≠ Un **support** peut permettre de stationner **plusieurs vélos**

Pour tous les abris



Système de rangement des vélos fixé au mur ou au sol



Espace couvert



paroi

Espace de stationnement vélo protégé des autres espaces (par une paroi ou un garde-corps de hauteur minimum de 1 mètre)

Consignes sécurisées et locaux existants



Accès sécurisé par badge, clé ou autre mode de contrôle



Respect des normes d'accessibilité PMR (accès, circulation dans le garage vélo, absence de marches / ressauts)



Espace éclairé

Initiation au “savoir rouler”

Obligatoire pour les établissements scolaires élémentaires

module de 8 séances d’une heure

1 620,00 € - *financé à 100% par le programme*



Savoir pédaler



Savoir circuler



Savoir rouler



Séance scolaire dans le trafic – Essonne

Accompagnement des usagers

Action de sensibilisation à l'écomobilité

Optionnel pour les autres cibles (pôles d'échanges multimodaux, établissements scolaires secondaires et universitaires, parc d'habitat social, établissements recevant du public etc.).



Circulation dans le trafic – Strasbourg



La circulation dans le trafic



Sensibilisation et pédagogie pour **sécuriser son vélo**



Choisir un vélo adapté à sa pratique

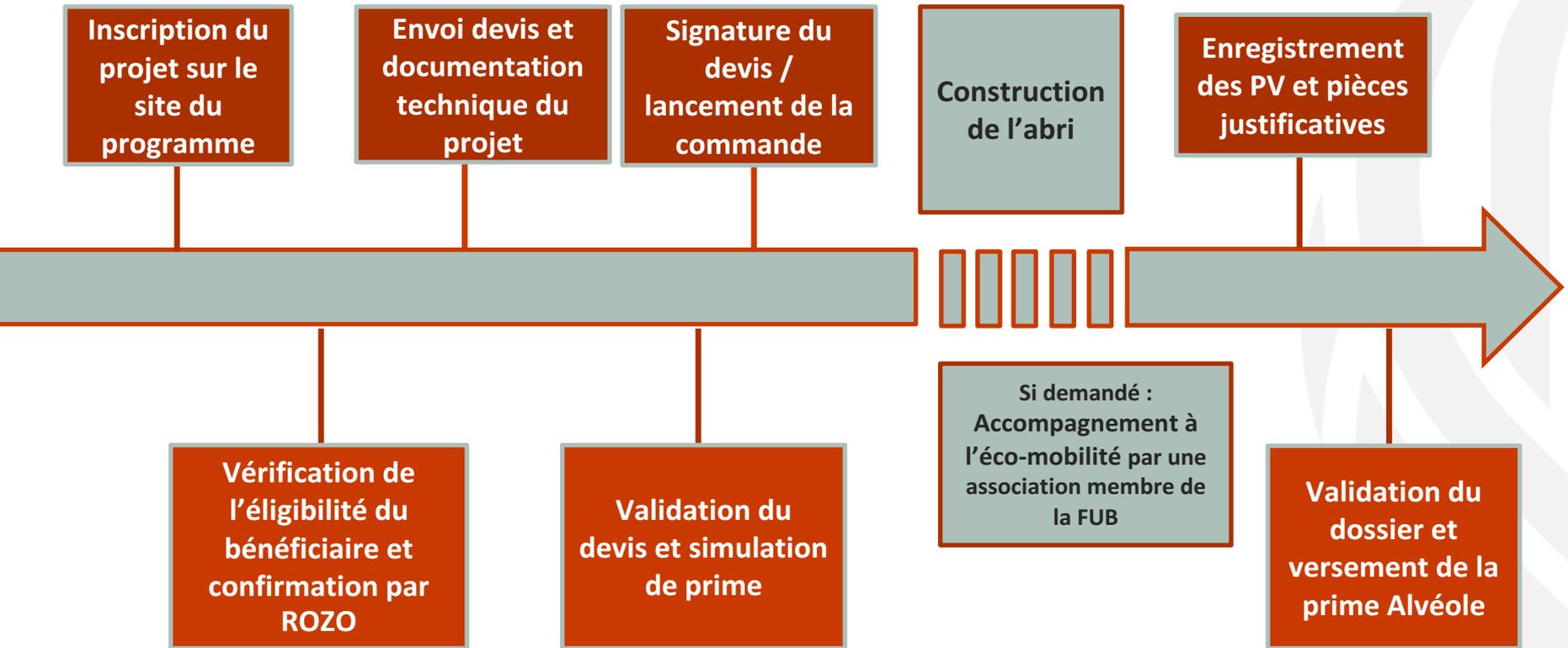


La mécanique de base sur un vélo

Module de 4 séances de 3 heures

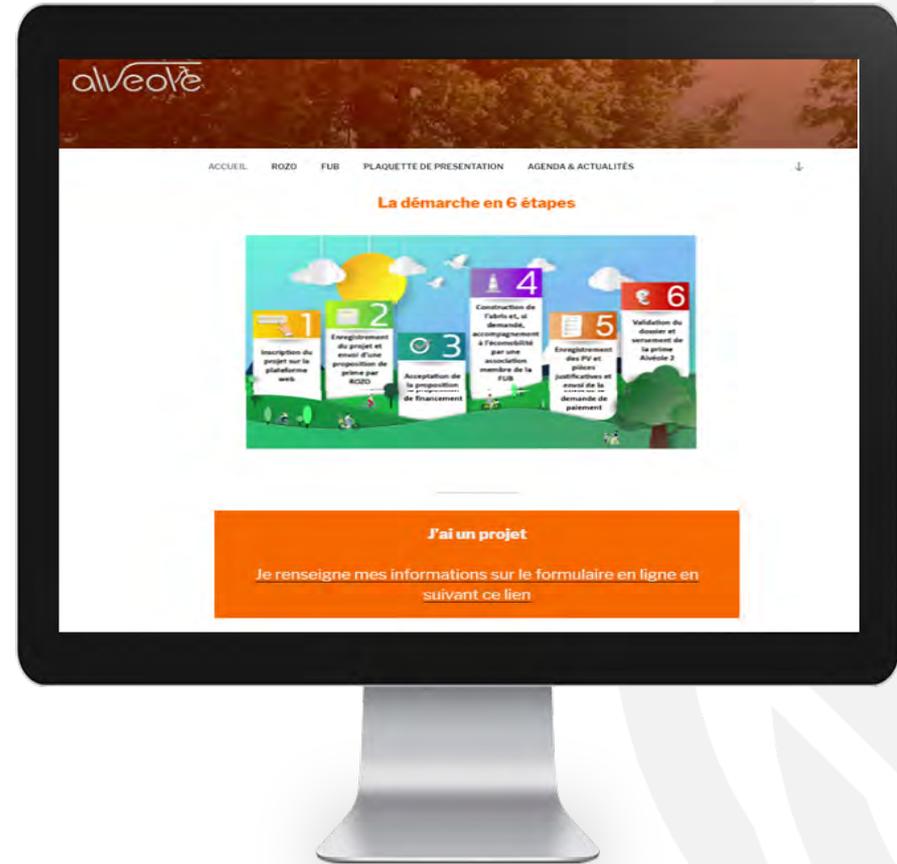
990,00 € - financé à 100% par le programme

La procédure à suivre



Plateforme internet du projet

- ✓ Toutes les démarches disponibles en ligne à la rentrée 2019
- ✓ Suivi facile et rapide du projet jusqu'au versement de la prime
- ✓ Mise à disposition d'un catalogue de solution éligibles pré-validées pour simplicité de choix & rapidité (possibilité de faire valider une nouvelle solution)
- ✓ Un espace personnel pour gérer vos projets et demandes de primes



Etat des lieux du Programmes en quelques chiffres

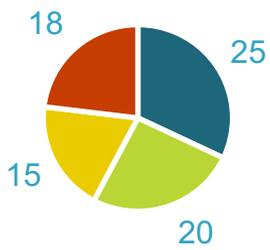
- Premier local vélo inauguré le 13 mai 2019 à Caen
- Foyer de jeunes travailleurs - Père Sanson



Etat des lieux du Programmes en quelques chiffres

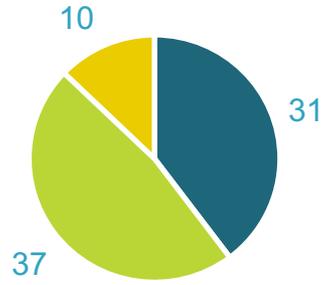
- Nombre de projets enregistrés et éligibles : 78
- Nombre d'emplacements annoncés : 2386

Cibles



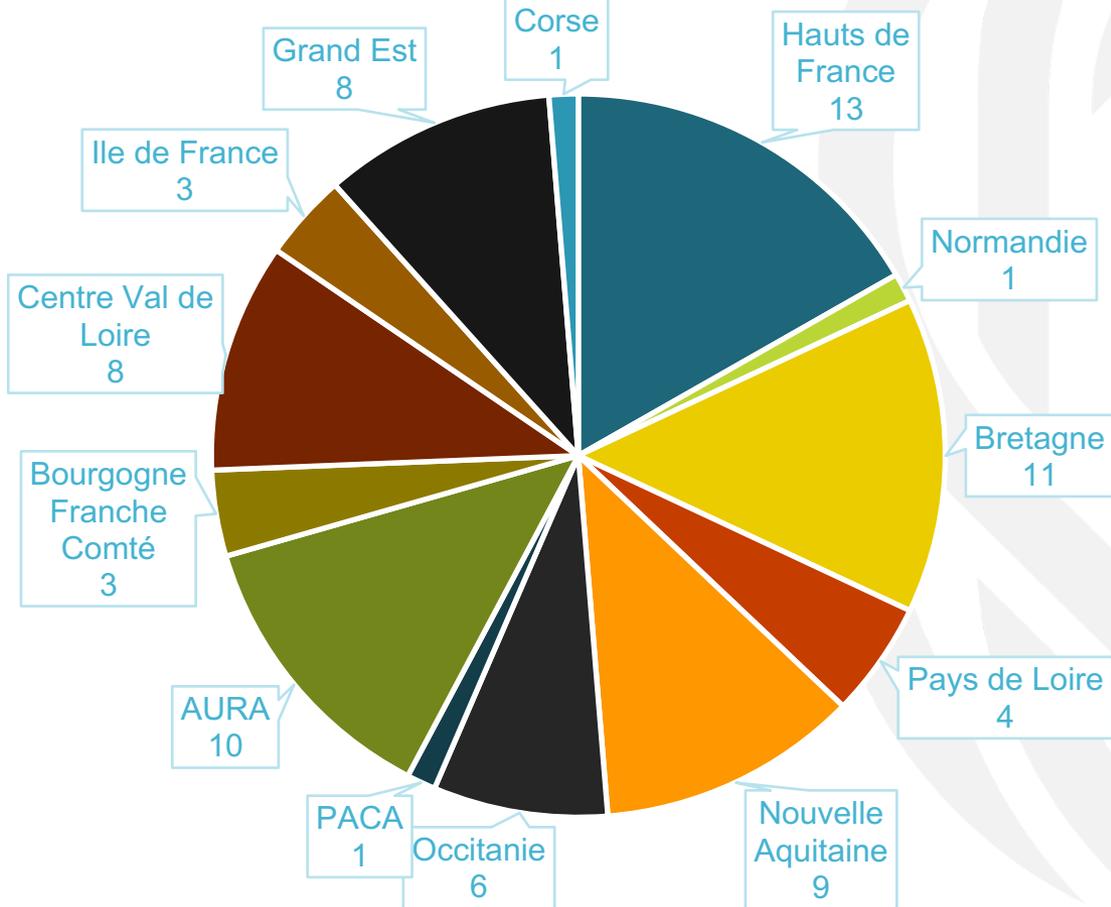
- Enseignement
- Voirie
- Logement social
- Pôle multimodal

Types d'abris



- Consigne
- Libre d'accès
- Local sécurisé

Régions



Nos recommandations

Au préalable : **définir les besoins**, en fonction de :

- l'observation sur le terrain
- d'un sondage auprès des habitants



Nos recommandations



Implantation : implanter le local vélo ou la structure d'abri vélo à moins de 50 mètres entre le lieu de stationnement et le lieu de destination.



Accessibilité : accès à la structure en roulant.



Communication : mettre en place une signalétique adaptée (cheminement au sol, panneau de signalisation)



Nos recommandations

Les types d'installation sont à adapter en fonction de **l'usage** (durée d'utilisation de la structure par les usagers) et de la **cible**.



Réhabilitation d'un local vélo pour une résidence d'un bailleur social



Nos recommandations

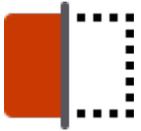
Entretien et suivi de la solution



Maintenance : nettoyage régulier pour éviter de donner un aspect dégradé à la solution



Le cas des vélo-épaves : les identifier et les mettre au rebus si le propriétaire ne vient pas se manifester



Extension : prévoir la solution de façon modulaire



Liens utiles et contacts

ROZO, suivi technique avec les bénéficiaires, mobilite@rozo.fr

FUB, suivi et lien avec les associations FUB, alveole@fub.fr

www.programme-alveole.com